



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

SEANCE DU 29 JUIN 2017

Date d'envoi de la convocation : 23/06/2017
Date de publication de la convocation : 23/06/2017
Date d'affichage du compte-rendu sommaire : 07/07/2017

Secrétaire de séance : Madame Christèle CASTELEIN

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2017

Le procès-verbal est approuvé.

Décisions rapportées du Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Le conseil communautaire prend acte.

Décisions rapportées du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Le conseil communautaire prend acte.

Délibération n° 2017- 112

OBJET : Election d'un Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Nombre de membres : 221 18h42

Nombre de votants : 207

Exprimés : 167 Blancs : 20 Abstention : 20

Bernard LEBARON (159 voix), Sylvie AMIOT (3 voix), Marie-Françoise LEBONNOIS (2voix), André AMIOT (1 voix), Jean-Marc JOLY (1 voix), Sébastien REBOURS (1 voix).

Bernard LEBARON est élu 15ème Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Délibération n° 2017- 113

OBJET : Modification n°2 de la composition des commissions thématiques

Nombre de membres : 221 18h45

Nombre de votants : 207

Pour : 196 Contre : 0 Abstention : 11

Le conseil communautaire remplace M. Dominique PINEL par M. Hervé BURNOUF dans la commission « Cycle Naturel de l'Eau » en tant que titulaire.

Délibération n° 2017-114

OBJET : Adoption du règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Nombre de membres : 221 19h06

Nombre de votants : 207

Pour : 188 Contre : 0 Abstention : 19

Le conseil communautaire :

- **Adopte** le règlement intérieur proposé qui pourra s'appliquer à partir de la date à laquelle la présente délibération aura acquis son caractère exécutoire.
Toutefois, le Président demande à Cyril BOURDON d'organiser une concertation sur le règlement intérieur, qui pourra être modifié en septembre.

Délibération n° 2017-115

OBJET : Création et composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Nombre de membres : 221

19h17

Nombre de votants : 208

Pour : 200 Contre : 0 Abstention : 8

Le conseil communautaire :

- **Décide** de mettre en place la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),
- **Dit** que la Commission Consultative des Services Publics Locaux pourra être présidée par le Président Jean-Louis VALENTIN ou son représentant, Monsieur Christian PRIME,
- **Procède** à l'élection de 9 élus titulaires (et 9 suppléants) de la Communauté d'Agglomération pour siéger au sein de cette instance, à savoir :

Titulaires	Suppléants
Noël LEFEVRE	Arnaud CATHERINE
Philippe LAMORT	Jacques HAMELIN
Edouard MABIRE	Philippe BAUDIN
Jean-Michel HOULLEGATTE	Patrice PILLET
Cyril BOURDON	Evelyne LALOË
Agnès TAVARD	Francis LEDANOIS
Louis POUTAS	Johan DENIAUX
Yves ASSELINE	Christine LEONARD
Françoise HAMON	Pascal ROUSSEL

- **Désigne** 9 représentants d'associations locales :
 - Monsieur le Président de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ou son représentant,
 - Monsieur le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs « Que choisir » (UFC) ou son représentant,
 - Monsieur le Président de l'Association des Paralysés de France (APF) ou son représentant,
 - Monsieur le Président de l'association Familiale de l'Agglomération Cherbourgeoise (AFAC) ou son représentant,
 - Monsieur le Président de l'INDECOSA CGT ou son représentant,
 - Monsieur le Président de ASSECO CFDT ou son représentant,
 - Monsieur le Président de AFOC (FO) ou son représentant,
 - Monsieur le Président de Familles rurales ou son représentant,
 - Monsieur le Président de l'association « la truite cherbourgeoise – Mouche de Saire » ou son représentant.

Délibération n° 2017-116

OBJET : Signature du Contrat de ruralité du Cotentin 2017-2020

Nombre de membres : 221

19h23

Nombre de votants : 208

Pour : 206 Contre : 0 Abstention : 2

Le conseil communautaire :

- **Approuve** les termes du contrat de ruralité 2017-2020 pour le territoire du Cotentin ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer le contrat 2017-2020 avec l'Etat et éventuellement les autres signataires,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer la convention financière annuelle 2017 ainsi que tous les documents permettant l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2017-117

OBJET : Construction de bâtiments dédiés à la fabrication de pales d'éoliennes offshore sur le port de Cherbourg-en-Cotentin - Octroi d'une garantie d'emprunt à la SHEMA

Nombre de membres : 221

19h26

Nombre de votants : 208

Pour : 193 Contre : 4 Abstention : 11

Le conseil communautaire :

- **Accorde** à la SHEMA la garantie de la communauté d'agglomération du Cotentin à hauteur de 20 % pour le remboursement de trois emprunts d'un montant total de 45 001 612 € souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse d'épargne Normandie et de la Caisse d'épargne Nord France Europe, dont les conditions financières ont été décrites ci-dessus ;
- **Dit** que la garantie est accordée à hauteur de 20 % pour la durée totale des trois contrats de prêt et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse d'épargne Normandie et de la Caisse d'épargne Nord France Europe, la communauté d'agglomération du Cotentin s'engage à se substituer à la SHEMA pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **Dit** que la communauté d'agglomération s'engage pendant toute la durée des trois contrats de prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.
- **Autorise** le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre, d'une part la SHEMA, et d'autre part, la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse d'épargne Normandie et la Caisse d'épargne Nord France Europe.

Délibération n° 2017-118

OBJET : Création d'une Société Publique Locale (SPL) dans le domaine du tourisme en Cotentin

Nombre de membres : 221

19h38

Nombre de votants : 208

Pour : 202

Contre : 2

Abstention : 4

Le Conseil Communautaire :

- **Approuve** la participation de la communauté d'agglomération du Cotentin au capital de la Société Publique Locale à hauteur de 6 930 actions d'une valeur nominale de 71 euros chacune, pour un montant total de 492 030 euros.
- **Approuve** le versement de la moitié de la valeur nominale des actions, soit 246 015 €, à la constitution de la société et le versement du reliquat, sur appel du conseil d'administration. Ces sommes seront prélevées sur le Chapitre 26 compte 261 titres de participation ;
- **Approuve** le projet de statuts de Société Publique Locale tel que joint en annexe à la présente délibération et d'autoriser M. le Président à les signer ;
- **Approuve** la composition du conseil d'administration et désigne 11 représentants de la Communauté d'agglomération, selon les propositions des commissions de territoire :
 - Jean-Michel HOULLEGATTE (Cherbourg-en-Cotentin)
 - Jean-Marie MOUCHEL (pôle de proximité de Cœur Cotentin)
 - Elisabeth BURNOUF (pôle de proximité des Pieux)
 - Jean-Pierre LEMYRE (pôle de proximité Val de Saire)
 - Claude DUPONT (pôle de proximité de Côte des Isles)
 - Alain PINABEL (pôle de proximité de Douve-Divette)
 - Joël LEQUERTIER (pôle de proximité de Vallée de l'Ouve)
 - Christine LEONARD (pôle de proximité de Saint-Pierre- Eglise)
 - Evelynne NOYE (pôle de proximité de La Saire)
 - Jean ARLIX (pôle de proximité de La Hague)
 - René HARDY (pôle de proximité de Montebourg)
- **Autorise** les représentants qui sont désignés à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la société publique locale (présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions, etc...) ;

- **Autorise** la domiciliation sociale de la Société Publique Locale 8 rue des Vindits, CHERBOURG-OCTEVILLE, 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN qui fera l'objet d'une convention d'occupation.

Délibération n° 2017-119

OBJET : Création de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Nombre de membres : 221 19h42

Nombre de votants : 209

Pour : 204 Contre : 0 Abstention : 5

Le conseil communautaire :

- **Décide** de la mise en place d'une conférence intercommunale du logement sur le territoire de la communauté d'agglomération du Cotentin.
- **Autorise** le Président à co-présider la CIL et à y associer les personnes morales identifiées auxquelles sera notifiée la délibération.

Délibération n° 2017-120

OBJET : Attribution à des particuliers de l'aide accordée par la Communauté d'Agglomération dans le cadre de l'OPAH

Nombre de membres : 221 19h43

Nombre de votants : 209

Pour : 199 Contre : 1 Abstention : 9

Le conseil communautaire :

- **Approuve** la proposition d'attribution des aides OPAH dont la liste figure dans le tableau joint en annexe de la délibération, à savoir soutien à 12 dossiers pour un montant total de subventions de 8 500 euros,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à procéder au versement des aides auprès des différents bénéficiaires.

Délibération n° 2017-121

OBJET : Lancement de la procédure d'élaboration du Plan de Déplacement Urbain (PDU)

Nombre de membres : 221 19h50

Nombre de votants : 209

Pour : 195 Contre : 3 Abstention : 11

Le Conseil Communautaire :

- **Lance** la démarche d'élaboration du PDU ;
- **Autorise** le lancement d'une consultation et la signature du marché par le Président dans la limite des crédits prévus au budget ;

Délibération n° 2017-122

OBJET : Orientation sur la restitution des compétences optionnelles

Nombre de membres : 221 20h20

Nombre de votants : 209

Pour : 138 Contre : 40 Abstention : 31

Le conseil communautaire :

- **Dit** que la compétence optionnelle voirie est restituée aux communes à compter du 1^{er} janvier 2018,
- **Dit** que la compétence facultative action sociale d'intérêt communautaire, qui a vocation à être restituée aux communes, fera l'objet de délibérations ultérieures du conseil communautaire, avant le 31/12/2018. Dans ce délai, la Communauté d'agglomération poursuit l'exercice de la compétence dans les anciens périmètres correspondant aux communautés de communes fusionnées ;

- **Prend**, dès le 1/1/2018, les autres compétences optionnelles énumérées par la loi NOTRe, à savoir : eau, assainissement ; environnement et cadre de vie ; équipement culturel et sportif d'intérêt communautaire ; création et gestion des Maisons de Services Au Public.

Délibération n° 2017-123

OBJET : Compétence facultative "Enseignement supérieur et recherche"

Nombre de membres : 221 20h26

Nombre de votants : 209

Pour : 197 Contre : 0 Abstention : 12

Le conseil communautaire :

- **Inscrit** dans les statuts de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au 01 janvier 2018 la compétence facultative « Enseignement Supérieur et Recherche » ainsi libellée : « Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche suivant les dispositions du code de l'éducation. Actions de développement, d'animation et de promotion. Soutien à la vie étudiante. »
- **Sollicite** à cet effet l'avis des membres de la communauté d'agglomération qui devront se prononcer à la majorité qualifiée dans un délai de 3 mois.

Délibération n° 2017-124

OBJET : Compétence facultative « santé et accès aux soins »

Nombre de membres : 221 20h36

Nombre de votants : 209

Pour : 198 Contre : 0 Abstention : 11

Le conseil communautaire :

- **Inscrit** dans les statuts de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, la compétence facultative « santé et accès aux soins » ainsi libellé,
- **Décide** de se doter de la compétence santé telle que précisée ci-après,
 - o Actions en faveur du renforcement de la démographie des professionnels de santé,
 - o Actions en faveur de la création et du développement des réseaux de santé de proximité et des réseaux thématiques de prévention,
 - o Coordination générale des politiques de prévention et d'éducation à la santé, à l'échelle du territoire communautaire,
 - o Élaboration d'un diagnostic de santé intercommunal,
 - o Élaboration, mise en place, signature et gestion d'un Contrat Local de Santé.
- **Sollicite** à cet effet l'avis des membres de la Communauté d'Agglomération qui devront se prononcer à la majorité qualifiée dans un délai de 3 mois.

Délibération n° 2017-125

OBJET : Transfert de compétences - Transport scolaire et non urbain

Nombre de membres : 221 20h43

Nombre de votants : 209

Pour : 202 Contre : 0 Abstention : 7

Le conseil communautaire :

- **Approuve** la prise de compétence « transport interurbain à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- **Approuve** la convention de transfert de la compétence « transport scolaire », dont le projet est joint à la délibération ;
- **Approuve** la convention de délégation de l'exercice de cette compétence « transport scolaires non urbains » avec le Département, dont le projet est joint à la délibération ;
- **Dit** que les crédits afférents à la convention de délégation sont prévus et inscrits au budget annexe Transport (14), article 6287.

Délibération n° 2017-126

OBJET : Précision de la compétence "organisation de la mobilité"

Nombre de membres : 221 20h46

Nombre de votants : 209

Pour : 198 Contre : 0 Abstention : 11

Le conseil communautaire :

- **Précise** la compétence « organisation de la mobilité » dans les termes évoqués dans la délibération.

Délibération n° 2017-127

OBJET : Mise en œuvre de la Directive inondation sur le Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) de Cherbourg

Nombre de membres : 221 20h50

Nombre de votants : 209

Pour : 201 Contre : 1 Abstention : 7

Le conseil communautaire :

- **Valide** le principe que l'agglomération soit co-porteuse avec les services de l'état de la stratégie locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) du Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) de Cherbourg,
- **Valide** le principe de la modification du périmètre de la SLGRI proposé par les services de l'état.

Délibération n° 2017-128

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2016 de la Communauté de Communes de Cœur Cotentin

Nombre de membres : 221 21h36

Nombre de votants : 208

Pour : 206 Contre : 0 Abstention : 2

Les comptes de gestion sont approuvés.

Délibération n° 2017-129

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2016 de la Communauté de Communes de la Côte des Isles

Nombre de membres : 221 21h37

Nombre de votants : 208

Pour : 188 Contre : 0 Abstention : 20

Les comptes de gestion sont approuvés.

Délibération n° 2017-130

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2016 de la Communauté de Communes de Douve-Divette

Nombre de membres : 221 21h38

Nombre de votants : 208

Pour : 200 Contre : 0 Abstention : 8

Les comptes de gestion sont approuvés.

Délibération n° 2017-131

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2016 de la Communauté de Communes de La Saire

Nombre de membres : 221 21h39

Nombre de votants : 208

Pour : 206 Contre : 0 Abstention : 2

Les comptes de gestion sont approuvés.

Délibération n° 2017-132**OBJET : Approbation des comptes de gestion 2016 de la Communauté de Communes des Pieux**

Nombre de membres : 221

Nombre de votants : 208 21h40

Pour : 202 Contre : 0 Abstention : 6

Les comptes de gestion sont approuvés.

Délibération n° 2017-133**OBJET : Approbation des comptes de gestion 2016 de la Communauté de Communes de la Région de Montebourg**

Nombre de membres : 221

21h41

Nombre de votants : 208

Pour : 205 Contre : 1 Abstention : 2

Les comptes de gestion sont approuvés.

Délibération n° 2017-134**OBJET : Approbation des comptes de gestion 2016 de la Communauté de Communes de Saint-Pierre -Eglise**

Nombre de membres : 221

21h41

Nombre de votants : 208

Pour : 203 Contre : 0 Abstention : 5

Les comptes de gestion sont approuvés.

Délibération n° 2017-135**OBJET : Approbation des comptes de gestion 2016 de la Communauté de Communes du Val-de-Saire**

Nombre de membres : 221

21h42

Nombre de votants : 208

Pour : 207 Contre : 0 Abstention : 1

Les comptes de gestion sont approuvés.

Délibération n° 2017-136**OBJET : Approbation des comptes de gestion 2016 de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve**

Nombre de membres : 221

21h43

Nombre de votants : 208

Pour : 206 Contre : 0 Abstention : 2

Les comptes de gestion sont approuvés.

Délibération n° 2017-137**OBJET : Approbation du compte de gestion 2016 du Syndicat Mixte Touristique de la Hague (SMTH)**

Nombre de membres : 221

21h44

Nombre de votants : 208

Pour : 208 Contre : 0 Abstention : 0

Les comptes de gestion sont approuvés.

Délibération n° 2017-138**OBJET : Approbation des comptes de gestion 2016 de l'office de tourisme Cotentin Val-de-Saire**

Nombre de membres : 221

Nombre de votants : 208

21h45

Pour : 207 Contre : 0 Abstention : 1

Les comptes de gestion sont approuvés.

Délibération n° 2017-139**OBJET : Approbation des comptes administratifs 2016 - Pôle de proximité de Cœur Cotentin**

Nombre de membres : 221

Nombre de votants : 207 21h47

Pour : 202 Contre : 0 Abstention : 5

Jean-Louis VALENTIN sort de la salle et ne prend pas part au vote

Les comptes administratifs sont approuvés.

Délibération n° 2017-140**OBJET : Approbation des comptes administratifs 2016 - Pôle de proximité de la Côte des Isles**

Nombre de membres : 221

Nombre de votants : 207 21h47

Pour : 206 Contre : 0 Abstention : 1

Jean-Louis VALENTIN sort de la salle et ne prend pas part au vote

Les comptes administratifs sont approuvés.

Délibération n° 2017-141**OBJET : Approbation des comptes administratifs 2016 - Pôle de proximité de Douve-Divette**

Nombre de membres : 221

Nombre de votants : 207 21h49

Pour : 204 Contre : 0 Abstention : 3

Jean-Louis VALENTIN sort de la salle et ne prend pas part au vote

Les comptes administratifs sont approuvés.

Délibération n° 2017-142**OBJET : Approbation des comptes administratifs 2016 - Pôle de proximité de La Saire**

Nombre de membres : 221

Nombre de votants : 207 21h50

Pour : 205 Contre : 0 Abstention : 2

Jean-Louis VALENTIN sort de la salle et ne prend pas part au vote

Les comptes administratifs sont approuvés.

Délibération n° 2017-143**OBJET : Approbation des comptes administratifs 2016 - Pôle de proximité des Pieux**

Nombre de membres : 221

Nombre de votants : 206 21h52

Pour : 200 Contre : 1 Abstention : 5

Jean-Louis VALENTIN et Jacques LEPETIT sortent de la salle et ne prennent pas part au vote

Les comptes administratifs sont approuvés.

Délibération n° 2017-144**OBJET : Approbation des comptes administratifs 2016 - Pôle de proximité de la région de Montebourg**

Nombre de membres : 221 21h53

Nombre de votants : 206

Pour : 204 Contre : 0 Abstention : 2

Jean-Louis VALENTIN et Christian PRIME sortent de la salle et ne prennent pas part au vote

Les comptes administratifs sont approuvés.

Délibération n° 2017-145**OBJET : Approbation des comptes administratifs 2016 - Pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise**

Nombre de membres : 221

Nombre de votants : 206 21h54

Pour : 205 Contre : 0 Abstention : 1

Jean-Louis VALENTIN et Evelyne LALOE sortent de la salle et ne prennent pas part au vote

Les comptes administratifs sont approuvés.

Délibération n° 2017-146

OBJET : Approbation des comptes administratifs 2016 - Pôle de proximité du Val-de-Saire

Nombre de membres : 221

Nombre de votants : 205 21h55

Pour : 202 Contre : 0 Abstention : 3

Jean-Louis VALENTIN et Yves ASSELINE sortent de la salle et ne prennent pas part au vote

Les comptes administratifs sont approuvés.

Délibération n° 2017-147

OBJET : Approbation des comptes administratifs 2016 - Pôle de proximité de la Vallée de l'Ouve

Nombre de membres : 221

Nombre de votants : 207 21h56

Pour : 202 Contre : 0 Abstention : 5

Jean-Louis VALENTIN sort de la salle et ne prend pas part au vote

Les comptes administratifs sont approuvés.

Délibération n° 2017-148

OBJET : Approbation des comptes administratifs 2016 - Syndicat Mixte Touristique de la Hague (Pôle de Proximité des Pieux)

Nombre de membres : 221 21h57

Nombre de votants : 207

Pour : 205 Contre : 0 Abstention : 2

Jean-Louis VALENTIN sort de la salle et ne prend pas part au vote

Les comptes administratifs sont approuvés.

Délibération n° 2017-149

OBJET : Approbation des comptes administratifs 2016 - Office de tourisme Cotentin Val-de-Saire - pôle de proximité de la Saint-Pierre-Eglise

Nombre de membres : 221 21h58

Nombre de votants : 207

Pour : 202 Contre : 0 Abstention : 5

Jean-Louis VALENTIN sort de la salle et ne prend pas part au vote

Les comptes administratifs sont approuvés.

Projet de délibération

OBJET : Autorisation de reprise des résultats M4 des budgets annexes transférés par la ville de Cherbourg en cotentin à la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Nombre de membres : 221 21h58

Ce projet de délibération est retiré de l'ordre du jour du Conseil.

Délibération n° 2017-150

OBJET : Constatation d'indu - Autorisation d'engager une procédure permettant le recouvrement de la créance par le comptable public

Nombre de membres : 221 22h02

Nombre de votants : 208

Pour : 196 Contre : 2 Abstention : 10

Le Conseil communautaire :

- **Constata** l'indu et le droit à répétition afin de permettre au comptable public d'engager une procédure visant au recouvrement de la créance de 31 191.14 € auprès de Monsieur Jacques JUBREAU, selon le second alinéa de l'article 40 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

Délibération n° 2017-151

OBJET : Instauration du Régime Indemnitaire de transition tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Nombre de membres : 221 22h08

Nombre de votants : 208

Pour : 193 Contre : 0 Abstention : 15

Le conseil communautaire :

- **Instaure** le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) de manière transitoire au sein de la Communauté d'agglomération, selon les modalités définies ci-dessus ;
- **Décide** de maintenir les montants actuels de régime indemnitaire perçus par les agents qui bénéficient d'un régime indemnitaire plus important que le montant de référence déterminé pour leur grade dans la présente délibération ;
- **Autorise** le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent selon les principes énoncés ci-dessus ;
- **Prévoit et inscrit** au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire ;
- **Dit** que les dispositions du présent régime prendront effet dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Délibération n° 2017-152

OBJET : Participation à la protection sociale complémentaire - santé

Nombre de membres : 221 22h11

Nombre de votants : 208

Pour : 195 Contre : 2 Abstention : 11

Le conseil communautaire :

- **Adopte** le principe d'une participation de la CAC au financement des garanties de protection sociale complémentaire à compter du 1^{er} août 2017.
- **Porte** son choix sur la procédure de labellisation pour la santé
- **Décide** de fixer le montant mensuel de participation de la façon suivante :
 - o Agent : 20 €
 - o Conjoint : 9 €
 - o Enfant : 5,50 € (par enfant)

Délibération n° 2017-153

OBJET : Adhésion au CDAS 50 22h13

Nombre de membres : 221

Nombre de votants : 208

Pour : 197 Contre : 0 Abstention : 11

Le conseil communautaire :

- **Décide** de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CDAS 50 à compter du 1^{er} juillet 2017.
- **Accepte** de verser au CDAS 50 une cotisation évolutive et correspondant au mode de calcul suivant :
 - o Agents actifs : total des rémunérations des personnels titulaires et non titulaires figurant au compte administratif N-2 x 1%
 - o Agents retraités : nombre de bénéficiaires retraités indiqués sur les listes x cotisation forfaitaire (en 2017 : 77,75 €).
- **Désigne** Monsieur Jacques LEPETIT membre titulaire, M Pascal ROUSSEL membre suppléant de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CDAS 50.

Délibération n° 2017-154

OBJET : Ressources Humaines – Détermination des quotas d'avancement de grade

Nombre de membres : 221 22h15

Nombre de votants : 208

Pour : 197 Contre : 0 Abstention : 11

Le conseil communautaire :

- **Adopte** les ratios promus-promouvables à 100% pour tous les grades, dans le respect des conditions ci-dessus énoncées.
- **Impute** au budget principal les crédits nécessaires au chapitre 012 (charges de personnel).
- **Dit** que ces dispositions prendront effet dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Délibération n° 2017-155

OBJET : Gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur

Nombre de membres : 221 22h17

Nombre de votants : 208

Pour : 203 Contre : 0 Abstention : 5

Le conseil communautaire :

- **Instaure** la gratification des stagiaires de l'enseignement accueillis au sein de la communauté d'agglomération du Cotentin.
- **Précise** que seuls les stagiaires en formation initiale de l'enseignement secondaire et supérieur peuvent prétendre à cette gratification, lorsque le stage est supérieur ou égal à 45 jours de 7 h ou plus de 308 h.
- **Fixe** le montant de cette gratification à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale.
- **Dit** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 12, article 6218 (autre personnel extérieur).

Délibération n° 2017-156

OBJET : Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs

Nombre de membres : 221 22h22

Nombre de votants : 208

Pour : 188 Contre : 2 Abstention : 18

Le conseil communautaire :

- **Modifie** le tableau des effectifs
- **Arrête** le tableau des effectifs annexé à la délibération,
- **Dit** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 012, charges de personnel du budget principal 2017.

Délibération n° 2017-157

OBJET : Achèvement des procédures d'évolution des documents d'urbanisme communaux prescrits avant la création de la Communauté d'Agglomération

Nombre de membres : 221 22h25

Nombre de votants : 204

Pour : 199 Contre : 0 Abstention : 5

Le conseil communautaire :

- **Donne** son accord pour achever les procédures d'élaboration ou d'évolution des plans locaux d'urbanisme et des cartes communales susvisés ;
- **Précise** que l'achèvement des procédures se poursuivra conformément à la législation en vigueur en association avec les communes concernées ainsi que le cas échéant avec les personnes publiques associées ;
- **Dit** que les crédits afférents aux procédures des PLU et cartes communales susvisés sont prévus et inscrits au chapitre 12,

- **Dit** que le président ou le vice-président délégué est autorisé à signer tous les actes relatifs à l'application de la présente délibération.

Délibération n° 2017-158

OBJET : Projet de PLUi infracommunautaires : demande de dérogation préfectorale

Nombre de membres : 221 22h28

Nombre de votants : 204

Pour : 200 Contre : 0 Abstention : 4

Le conseil communautaire :

- **Demande** à Monsieur le Préfet de la Manche d'autoriser la communauté d'agglomération du Cotentin à élaborer à titre dérogatoire trois plans locaux d'urbanisme infra communautaires, regroupant chacun plusieurs communes et comprenant :
 - o le PLUi du Nord Cotentin regroupant les communes Bretteville-en-Saire, Digosville, et Le Mesnil-au-Val rattachées au pôle de proximité de la Saire, de, Gonnevillle-le Theil rattachée au pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise, et de Cherbourg-en-Cotentin.
 - o le PLUi Est-Cotentin comprenant les communes rattachées au :
 - o pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise de Brillevast, Canteloup, Carneville, Clitourps, Fermanville, Gatteville-le-Phare, Le Vast, Maupertus-sur-Mer, Saint-Pierre-Église, Théville, Tocqueville, Varouville, Vicq-sur-Mer,
 - o pôle de proximité de Montebourg d'Azeville, Écausseville, Émondeville, Éroudeville, Flottemanville, Fontenay-sur-Mer, Fresville, Hémevez, Joganville, Le Ham, Lestre, Montebourg, Ozeville, Quinéville, Saint-Cyr, Saint-Florel, Saint-Germain-de-Tournebut, Saint-Marcouf, Saint-Martin-d'Audouville, Sortosville, Urville, Vaudreville ;
 - o pôle de proximité du Val de Saire d'Anneville-en-Saire, Aumeville-Lestre, Barfleur, Crasville, La Pernelle, Le Vicel, Montfarville, Morsalines, Octeville-l'Avenel, Quettehou, Réville, Sainte-Geneviève, Saint-Vaast-la-Hougue, Teurthéville-Bocage, Valcanville, Videcosville ;
 - o le PLUi du sud Cotentin regroupant les communes rattachées au :
 - o pôle de proximité de la vallée de la Côte des Isles de Barneville-Carteret, Baubigny, Canville-la-Rocque, Denneville, Fierville-les-Mines, La Haye-d'Ectot, Le Mesnil, Les Moitiers-d'Allonne, Portbail, Saint-Georges-de-la-Rivière, Saint-Jean-de-la-Rivière, Saint-Lô-d'Ourville, Saint-Maurice-en-Cotentin, Saint-Pierre-d'Arthéglise, Sénoville, Sortosville-en-Beaumont ;
 - o pôle de proximité de la vallée de l'Ouve de Besneville, Biniville, Catteville, Crosville-sur-Douve, Golleville, Hautteville-Bocage, La Bonneville, Néhou, Neuville-en-Beaumont, Orglandes, Rauville-la-Place, Reigneville-Bocage, Sainte-Colombe, Saint-Jacques-de-Néhou, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Taillepied,
- **Précise** que le calendrier prévisionnel des trois nouveaux PLUi infra communautaires et du SCOT serent les suivants :
 - o Arrêt en 2019 du schéma de cohérence du pays du Cotentin prescrit le 17 octobre 2016 et approbation en 2020 ;
 - o Arrêts en 2020, après organisation d'un débat sur le projet d'aménagement et de développement durable préalable au sein de l'assemblée délibérante communautaire et dans les conseils municipaux des communes concernées, après approbation du SCoT du Pays du Cotentin, des trois PLUi infra communautaires du nord Cotentin, Est-Cotentin et Sud-Cotentin prescrits en 2017 et approbation en 2021.
- **Autorise** le Président ou le Vice-président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2017-159

OBJET : Institution du droit de préemption urbain (DPU) – Communes de Portbail et de Teurthéville-Hague – Zones U et AU de Portbail et Ua, Ub, 1AU et 2AU de Teurthéville-Hague du plan local d'urbanisme

22h30

Nombre de membres : 221

Nombre de votants : 204

Pour : 203 Contre : 0 Abstention : 1

Le conseil communautaire :

- **Institue** le droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines U et à urbaniser AU du plan local d'urbanisme de la commune de Portbail telles qu'elles figurent sur le plan local d'urbanisme ;
- **Institue** le droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines U, Ua et Ub et à urbaniser 1AU et 2 AU du plan local d'urbanisme de la commune de Teurthéville-Hague telles qu'elles figurent sur le plan local d'urbanisme ;
- **Dit** que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par l'article R.211-2 du Code de l'urbanisme, soit un affichage au siège de la communauté d'agglomération, des communes de Portbail et de Teurthéville-Hague, durant un mois, et une insertion dans deux journaux diffusés dans le département.

Délibération n° 2017-160

OBJET : Projet d'interconnexion électrique sous-marine et souterraine entre la France et la Grande-Bretagne via l'île d'Aurigny : mise en compatibilité du POS de Siouville-Hague

Nombre de membres : 221 22h35

Nombre de votants : 204

Pour : 181 Contre : 1 Abstention : 22

Le conseil communautaire :

- **Donne** un avis favorable à la mise en compatibilité du POS de la commune de Siouville-Hague
- **Dit** que le président ou le vice-président délégué est autorisé à signer tous les actes relatifs à l'application de la présente délibération.

Délibération n° 2017-161

OBJET : 5ème modification simplifiée du PLU de Cherbourg-en-Cotentin : modalités de mise à disposition du public

Nombre de membres : 221 22h38

Nombre de votants : 204

Pour : 199 Contre : 0 Abstention : 5

Le conseil communautaire :

- **Décide** d'organiser la mise à disposition du public du projet de la cinquième modification simplifiée du PLU pendant un mois accompagné des avis émis par les personnes associées et les communes membres selon les modalités suivantes :
 - Ouverture d'un registre principal coté et paraphé par le président de communauté d'agglomération du Cotentin, tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public communautaire 8 rue des Vindits à Cherbourg-en-Cotentin ;
 - Ouverture trois registres subsidiaires à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin coté et paraphé par le maire, à la commune déléguée de Cherbourg-Octeville coté et paraphé par le maire délégué et à la commune déléguée de Tourlaville coté et paraphé par le maire délégué ;
- **Dit** que la période de mise à disposition du public susvisée sera effectuée aux horaires habituels d'ouverture au public de la communauté d'agglomération, de la mairie de Cherbourg-en-Cotentin et des communes déléguées de Cherbourg-Octeville et Tourlaville ;
- **Dit** que les modalités de mise à disposition du public ainsi définies par le conseil communautaire seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de la mise à disposition du public.

Délibération n° 2017-162

OBJET : Modification simplifiée du PLU de Saint-Lô d'Ourville

Nombre de membres : 221 22h40

Nombre de votants : 204

Pour : 199 Contre : 0 Abstention : 5

Le conseil communautaire :

- **Décide** de la suppression du périmètre de sécurité de 400 mètres autour du gabion,

- **Décide** d'organiser la mise à disposition du public du projet de cette modification simplifiée du PLU pendant un mois accompagné des avis émis par les personnes associées et les communes membres selon les modalités suivantes :
 - Ouverture d'un registre principal coté et paraphé par le président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public communautaire 8 rue des Vindits à Cherbourg-en-Cotentin ;
 - Ouverture d'un registre subsidiaire à la mairie de Saint-Lô d'Ourville coté et paraphé par le maire ;
- **Dit** que la période de mise à disposition du public susvisée sera effectuée aux horaires habituels d'ouverture au public de la communauté d'agglomération, de la mairie de Saint-Lô d'Ourville ;
- **Dit** que les modalités de mise à disposition du public ainsi définies par le conseil communautaire seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de la mise à disposition du public.

Délibération n° 2017-163

OBJET : Révision du PLU de Cherbourg-en-Cotentin pour réduction d'un espace boisé classé rue du Maupas : approbation

Nombre de membres : 221 22h46

Nombre de votants : 204

Pour : 185 Contre : 4 Abstention : 15

Le conseil communautaire :

- **Approuve** la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour réduction d'un espace boisé classé rue du Maupas telle qu'elle figure sur l'extrait du règlement graphique et l'extrait du rapport de présentation du PLU annexés à l'exposé susvisé ;
- **Dit** que
 - le PLU approuvé sera tenu à la disposition du public au siège du SCoT, à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin, à la sous-préfecture de Cherbourg et à la préfecture de la Manche ;
 - le Président ou le Vice-président délégué est autorisé à signer tous les actes relatifs à l'application de la présente délibération.
 - la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la communauté d'agglomération en mairie de Cherbourg-en-Cotentin ;
 - mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;

La présente délibération sera publiée au Recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales.

Délibération n° 2017-164

OBJET : Bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune des Pieux

Nombre de membres : 221 22h48

Nombre de votants : 204

Pour : 202 Contre : 0 Abstention : 2

Le conseil communautaire :

- **Constata** que la procédure de concertation s'est déroulée conformément aux dispositions de l'article L 103-3 du code de l'urbanisme ;
- **Arrête** le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **Arrête** le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Les Pieux tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **Décide** de soumettre pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune les Pieux aux personnes publiques associées ;

- **Dit** que le dossier de Plan Local d'Urbanisme, tel qu'arrêté par le conseil communautaire sera tenu à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération et en Mairie de les Pieux.

Délibération n° 2017-165

OBJET : Délégation du droit de priorité au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Nombre de membres : 221 22h51

Nombre de votants : 204

Pour : 200 Contre : 0 Abstention : 4

Le conseil communautaire :

- **Délègue** au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin l'exercice du droit de priorité conformément à l'article L. 5211-9 alinéa 7 du code général des collectivités territoriales ;
- **Autorise** le Président à subdéléguer par arrêté la compétence d'exercice des droits de priorité à une commune, à un établissement public ou organisme ou société y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement ;
- **Autorise** le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Délibération n° 2017-166

OBJET : Déchets - Constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Cotentin et la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin

Nombre de membres : 221

Nombre de votants : 204 22h54

Pour : 202 Contre : 1 Abstention : 1

Le conseil communautaire :

- **Crée** un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération du Cotentin et la Communauté de communes de la Baie du Cotentin (pour le territoire correspondant au périmètre de l'ancienne Communauté de communes de Sainte-Mère-Eglise excepté les communes d'Angoville-au-Plain et d'Houesville) pour l'achat de toutes les prestations liées :
 - o à la collecte du verre : vidage des points d'apport volontaire, transfert et stockage ;
 - o à la collecte des points d'apport volontaire et transfert des emballages ménagers recyclables ;
 - o au tri des emballages ménagers recyclables,
- **Approuve** la convention constitutive annexée qui définit les règles de fonctionnement de ce groupement de commandes,
- **Désigne** la Communauté d'agglomération du Cotentin en qualité de coordonnateur du groupement de commandes,
- **Autorise** le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention constitutive de groupement et leurs éventuels avenants, ainsi que les marchés publics et leurs éventuels avenants sachant que les crédits sont votés au B.P. DMA.
- **Dit** que la Commission d'appel d'offres du groupement est celle du coordonnateur du groupement.

Délibération n° 2017-167

OBJET : Adhésion à la Fédération des Entreprises Publiques Locales

Nombre de membres : 221 22h55

Nombre de votants : 204

Pour : 174 Contre : 2 Abstention : 28

Le conseil communautaire :

- **Autorise** la préadhésion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à la Fédération des Entreprises Publiques Locales et procéder au règlement des cotisations correspondantes,
- **Dit** que la dépense sera imputée au budget principal, compte 6281,

Délibération n° 2017-168**OBJET : Modifications des tarifs** 22h57

Nombre de membres : 221

Nombre de votants : 204

Pour : 189 Contre : 0 Abstention : 15

Le Conseil communautaire :

- **Décide** de fixer ou modifier les tarifs présentés dans la délibération.

Délibération n° 2017-169**OBJET : Transfert de la compétence tourisme - Subvention aux offices du tourisme associatifs dans l'attente de la création de l'office de tourisme intercommunal**

Nombre de membres : 221 22h59

Nombre de votants : 204

Pour : 196 Contre : 0 Abstention : 8

Le conseil communautaire :

- **Autorise** le versement de subventions exceptionnelles, par prélèvement sur ligne de crédit numéro 171 du budget annexe promotion du tourisme de la communauté d'agglomération du Cotentin de :
 - 15 000 € pour l'office du tourisme associatif de Montebourg,
 - 27 000 € pour l'office du tourisme associatif de Quettehou,
 - 15 300 € pour l'office du tourisme associatif de Barfleur,
 - 7 000 € pour l'office du tourisme associatif de Saint-Sauveur Le Vicomte.

Délibération n° 2017-170**OBJET : Service Public d'Assainissement Non Collectif de Montebourg - intégration de cette activité au sein du budget annexe " assainissement non assujetti à TVA "**

Nombre de membres : 221 23h00

Nombre de votants :

Pour : 201 Contre : 0 Abstention : 3

Le conseil communautaire :

- **Supprime** l'activité du SPANC de l'ancienne communauté de communes de Montebourg du budget annexe 9 « Assainissement assujetti à TVA ».
- **Intègre** l'activité du SPANC de l'ancienne communauté de communes de Montebourg au sein du budget annexe 8 « Assainissement non assujetti à TVA ».

Les délibérations du Conseil ci-dessus visées sont sur demande à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, 8 rue des Vindits à Cherbourg-en-Cotentin.

LE PRESIDENT,



Jean-Louis VALENTIN